



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
TOURS

NOUVEAU : PAYER VOS FACTURES EN LIGNE

Publié le 19/11/2021

Vous pouvez désormais régler vos factures directement sur le site web du greffe, paiement en ligne sécurisé, en cliquant sur le bouton [PAYER UNE FACTURE](#) disponible sur la page d'accueil.



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
TOURS



FERMETURE EXCEPTIONNELLE LES 24 ET 31 DECEMBRE 2021 APRES-MIDI
Horaires d'ouverture : 09h00-12h00

| Icon | Service | Description |
|------|--|---|
| | RCS | Vos formalités au Registre du Commerce |
| | SUIVRE UNE FORMALITÉ AU RCS | Connaître l'avancement de votre dossier déposé au greffe |
| | COMPTES ANNUELS | Déposer des comptes sociaux |
| | JUDICIAIRE | Fond / Référé / Requêtes. Traitement de difficultés des entreprises |
| | PRIVILÈGES ET NANTISSEMENTS | Déposer une inscription, consulter le registre des privilèges et.. |
| | ACCÈS RÉSERVÉ | Accès réservé |
| | PAYER UNE FACTURE | Payer une facture par carte bancaire |